

**Affaires juridiques**

CLR/n°14-10

**COMPTE RENDU DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS  
Séance du 8 janvier 2014**

**Membres présents**

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;

**Conseil des études et de la vie universitaire**

Mme Hélène Bezard ; M. Maximilien Bullett ; Mme Sandrine Dallet-Choisy ; Mme Carole Dervault ; Mme Cécile Enguehard-Gueiffier ; Mme Christine Fauvelle-Aymar ; Mme Cécile Goi ; M. Jérôme Gouin ; Mme Christelle Hervé ; Mme Marie-Christine Jossec ; M. René Mokoukolo ; M. Olivier Mottret ; Mme Jocelyne Peigney ; M. Jean-Claude Soret.

**Conseil scientifique**

M. Daniel Alquier ; M. Guy Barles ; Mme Catherine Beaumont ; Mme Catherine Belzung ; M. Patrice Boisse ; M. Stephan Chevalier ; M. Philippe Foucher ; Mme Evelyne Fouquereau ; M. Fabien Lecaille ; Mme Corinne Manson ; M. Denis Maurel ; Mme Hélène Maurel-Indart ; M. Jean-Paul Monge ; Mme Sylvie Mougín ; Mme Lydia Séabra ; M. Stéphane Servais ; M. Philippe Vendrix ; M. Hervé Watier ; M. Jean-Louis Yengué.

**Ont donné procuration**

**Conseil des études et de la vie universitaire**

M. Sébastien Salvador Blanes à Mme Christine Fauvelle-Aymar.

**Conseil scientifique**

M. Alain Bousquet à Mme Hélène Maurel-Indart ;  
Mme Magali Caravanier à M. Stéphane Servais ;  
M. Marc de Ferrière Le Vayer à M. Philippe Vendrix.

**Participaient à titre consultatif**

M. Emmanuel Lesigne , vice-président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap et de la parité ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Marion, directeur du Cabinet ; Mme Manuelle Ruilier, directrice des ressources humaines ; M. Bruno Boissavit, directeur du Service commun de documentation ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; M. Emmanuel Néron, directeur de l'EPU de Tours.

\*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance et présente ses vœux pour l'année 2014.

M. le Président a d'abord rappelé les engagements pris par son équipe au moment des élections, à savoir développer des formations de qualité, s'appuyant sur la recherche et prenant en compte l'insertion professionnelle de l'étudiant placé au centre du dispositif.

Puis il a présenté le programme de l'établissement pour l'année à venir. Il a notamment insisté sur la dimension internationale de notre action qui doit absolument être développée malgré les moyens contraints dont nous disposons aujourd'hui.

En effet, notre université compte parmi les 10 universités françaises les moins bien dotées. Malgré cela, elle est parvenue à remplir ses missions sans mettre en péril ses finances, ce qui n'est pas le cas de tous les autres établissements. Toutefois, il faut constater que notre masse salariale est trop importante et que nous n'avons guère les moyens d'investir.

M. le Président indique par ailleurs que le contrat de plan Etat-Région a été prorogé d'un an jusqu'au 31 décembre 2014, mais sans nouveaux financements. Pour l'immobilier, nos demandes sont déjà prévues en cohérence avec notre schéma directeur immobilier. S'agissant de l'équipement, les demandes doivent être présentées par l'ensemble des établissements régionaux dans trois domaines :

- transition énergétique ;
- technologies et biotechnologies pour la santé ;
- patrimoine et biodiversité.

\*

## **ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

### **1 – Echange sur les nouveaux statuts de l'Université**

M. le Président rappelle que les nouveaux statuts doivent être adoptés par le conseil d'administration avant le mois d'août prochain. Dans le cadre de la réflexion préparatoire à leur rédaction, le président a souhaité recueillir les avis et suggestions des membres du conseil académique, notamment sur trois points principaux : les missions, la gouvernance,

#### 11 – Missions de l'Université

M. le Président souhaite expliciter les missions de l'Université : l'international, la diffusion de la culture scientifique et technique, les actions dans le domaine de l'égalité femme/homme.

M. Fabbri suggère de mentionner la coopération avec d'autres établissements d'enseignement et de recherche qui pourrait se révéler mutuellement avantageuse si le contexte universitaire français venait à évoluer défavorablement.

M. le Président retient cette proposition.

#### 12 – Gouvernance de l'Université

M. le Président propose que le conseil académique soit présidé par le président de l'université plutôt que par un président élu par le conseil académique lui-même. Il souligne que cette disposition ne s'appliquera que pour son successeur, puisqu'il n'est pas rééligible.

M. Fabbri pense que le plus important est de bien faire vivre la collégialité, afin de construire quelque chose. Il ne faut pas que les conseils se transforment en simples chambres d'enregistrement des propositions de l'équipe présidentielle. La question de la personne qui préside est secondaire.

Dans la composition du bureau, M. le Président souhaite que des vice-présidents soient identifiés pour la formation et pour la recherche. Mais comme il n'y a plus de conseils correspondants, il faut qu'ils soient vice-présidents du conseil d'administration (C. A).. Celui-ci aurait donc 3 vice-présidents :

- chargé des moyens,
- chargé de la formation et de la vie étudiante,
- chargé de la recherche et de la valorisation.

Cela n'empêche pas le président de faire élire d'autres vice-présidents ou vice-présidents délégués.

Un consensus se fait sur la nécessité de ne pas entraver les choix politiques des futurs présidents et donc de n'inscrire dans les statuts que les 3 vice-présidents du CA.

M. le Président propose que les directeurs d'école doctorale soient membres du conseil des directeurs de composante.

M. Fabbri considère que ce conseil doit rester limité à l'équipe présidentielle et aux directeurs de composante pour que les avis consultatifs qu'il rend soient bien ceux du conseil des directeurs de composante. Les directeurs d'écoles doctorales peuvent être invités, mais leur mode d'élection n'est pas le même.

M. Vendrix pense que leur problématique n'est pas non plus la même que celle des directeurs de composante.

M. le Président juge que leur présence a contribué à enrichir les débats de l'instance actuelle.

### 13 – Composition des conseils

M. le Président propose de retenir le nombre de sièges maximal dans chaque collège, soit un conseil à 36.

S'agissant des commissions du conseil académique, M. le Président propose de garder l'actuelle répartition entre deux secteurs : « Santé, Sciences, Technologie » (SST) et « Sciences de l'homme et de la société » (SHS). Par contre, pour les enseignants-chercheurs des écoles et instituts, il est envisagé de les affecter dans les secteurs SHS ou SST en fonction de leur section du CNU, sous réserve qu'une telle mesure soit légale.

La question de la répartition des sièges entre les collèges et les secteurs.

## **2 – Communauté d'universités et d'établissements**

M. le Président rappelle que la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche a transformé les pôles de recherche et d'enseignement supérieur en communautés d'universités et d'établissements (COMUE). Elle a aussi disposé que les COMUE étaient régionales, ce qui ne change d'ailleurs rien pour nous. De même, c'est la loi qui a confié à la COMUE l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE).

La nomination d'un nouveau directeur de l'ESPE a été proposée à la Ministre. Ce nouveau directeur aura pour mission première d'intégrer l'ESPE dans la COMUE au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

\*

## **POLITIQUE GENERALE**

### **Etudes, Vie de l'étudiant et Culture**

#### **Présentation et échanges sur la politique de formation**

Mme Imbault présente la politique de formation de l'établissement à partir d'une comparaison entre notre offre de formation telle que définie par le projet d'établissement et le cadre national des formations (cf. P.J.).

Parmi les sujets à traiter dans l'avenir, elle a mentionné :

- La modification du supplément au diplôme afin de faire apparaître les compétences acquises et non plus le seul contenu des enseignements.
- Les compétences en master.
- La préparation du projet professionnel dès la licence avec la poursuite du MOBIL et le développement de portails dès le L1.
- L'instauration d'un module de préparation à la licence professionnelle à l'UFR sciences et techniques.
- Le développement de passerelles de la PACES vers d'autres formations, et de l'UFR sciences et techniques vers la PACES.
- Le développement d'une expérience professionnelle de formes variées, mais obligatoire en licence professionnelle et en master.
- Le développement de parcours préprofessionnels pour le master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.
- La préparation de l'insertion professionnelle et initiation à la recherche dans tous les masters.

- Le développement des conseils de perfectionnement dans tous les diplômes.
- Le développement de l'apprentissage.
- Le développement de la valorisation des compétences acquises par nos étudiants salariés dans leur activité professionnelle.

Mme Maurel-Indart souligne des points qui lui paraissent inquiétants. D'abord, elle rappelle que l'un des clichés utilisés contre l'université est l'abandon à eux-mêmes des étudiants ; pour lutter contre ce préjugé, les enseignants se sont engagés dans une politique d'accompagnement de l'étudiant, c'est pourquoi elle est très réticente au discours sur l'autonomie de l'étudiant. S'agissant de la pédagogie inversée, elle craint que ce ne soit qu'un écran permettant d'économiser sur la formation, de masquer la pédagogie active alors qu'elle est convaincue que les étudiants attendent une transmission de la connaissance. Cette même approche se retrouve dans le souhait de développer l'enseignement à distance, ce qui là encore va à l'encontre de l'accompagnement des étudiants.

Mme Imbault souligne que c'est au fil de leurs études que nos étudiants acquièrent cette autonomie qui est appréciée par les recruteurs. Cela n'empêche pas du tout de les accompagner au début de leurs études. Elle précise que la pédagogie inversée et la formation à distance ne sont que des diversifications de nos modes d'enseignement. Elles n'ont pas vocation à se substituer à l'enseignement traditionnel, mais à le compléter.

M. le Président souligne que les savoirs disciplinaires ne sont pas suffisants, il leur faut en plus des compétences. Il insiste sur la nécessité de former les étudiants à l'autonomie, car c'est un atout. Il ne faut pas que des craintes sans rapport conduisent à l'abandonner.

Mme Maurel-Indart doute de l'efficacité du MOBIL. Il lui paraît bien coûteux en heures pour un résultat douteux à en croire les échos recueillis auprès des étudiants de l'UFR lettres et langues. Elle s'interroge sur la nécessité de le maintenir alors même que l'établissement choisit de fermer certaines de ses formations.

M. le Président considère que les deux choses sont sans rapport. D'une part, il maintient que des formations à très faibles effectifs ne sont pas l'idéal pour bien former un étudiant ; d'autre part, il est convaincu de la nécessité de donner à l'étudiant les compétences pour s'insérer professionnellement.

## **Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation**

### **1 – Présentation et échanges sur la politique de recherche**

M. Lesigne présente les grands objectifs de la politique de recherche. Ainsi tous les champs représentés dans l'établissement sont actifs en recherche, ce qui n'exclut pas la détermination de thématiques et de programmes prioritaires. Notre politique est fondée sur un équilibre entre la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la recherche finalisée. Impliquée dans la vie du territoire, elle n'en vise pas moins à une visibilité internationale. Enfin elle attache un soin particulier à la formation doctorale.

L'Université compte :

- 33 unités de recherche (12 en sciences de la vie et de la santé, 6 en sciences et techniques, 14 sciences de l'homme et de la société).
- 10 fédérations ou réseaux d'animation dans tous les secteurs de recherche, les uns internes, les autres en partenariat.
- 3 plates-formes scientifiques et techniques :
  - o Les animaleries.
  - o Analyse des systèmes biologiques.
  - o Chirurgie et imagerie à l'INRA de Nouzilly.
- 800 enseignants-chercheurs et chercheurs, dont 45 des EPST, parmi lesquels 660 enseignants-chercheurs actifs.
- 650 doctorants.
- 160 BIATSS au sein des équipes et dans les centres d'expertise et de transfert (CETU).

Nos partenaires sont nombreux. On y trouve d'autres universités ou écoles, le CNRS, l'INRA, l'INSERM, le CEA, le CHR-U de Tours, les collectivités locales et les entreprises.

La politique est pilotée par la commission « Recherche » du conseil académique (ex-conseil scientifique) et par la Direction de la recherche et de la valorisation (DRV) qui emploie 39 agents dont 12 chargés de la valorisation de la recherche.

Notre collaboration avec le monde industriel passe principalement par les 5 centres d'études et de recherche créés par l'Université en collaboration avec 7 entreprises, et par les centres d'expertise et de transfert de l'université spécialisés dans le transfert de technologie.

La Région Centre est de loin le principal contributeur au budget de la recherche. Par contre, il faut constater la faiblesse de nos financements européens.

La production scientifique de l'établissement est d'environ 800 publications par an, soit 1 % de la recherche française. La discipline la plus visible grâce à cette production est la recherche médicale.

## **2 – Candidature à un appel d'offres « initiatives d'excellence » (IDEX)**

M. le Président indique que la COMUE « Centre Val de Loire » discute d'un partenariat avec les universités de Limoges, Poitiers et La Rochelle pour une réponse commune à un appel d'offres IDEX que va lancer le gouvernement au printemps 2014. Il s'agit de répondre à des projets d'envergure internationale. Des domaines de compétences communs aux établissements concernés ont été identifiés en vue de cette réponse commune.

Dans l'hypothèse d'un succès à l'appel d'offres, cela nécessiterait la création d'une gouvernance de l'IDEX par une COMUE inter régionale.

### **Ressources humaines**

#### **Politique de décharges de service des enseignants-chercheurs**

M. le Président rappelle que l'établissement a mis en place une décharge de 48 heures TD pour les maîtres de conférences nouvellement recrutés. Cette décharge, qui ne peut être juridiquement imposée, s'accompagne obligatoirement d'une formation pédagogique. La première année, elle est attribuée de droit à ceux qui la demandent. Elle peut être prolongée une seconde année, mais elle est alors financée moitié sur le budget de la DRV, moitié sur le budget de l'équipe de recherche à laquelle appartient l'intéressé.

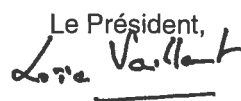
Or, on constate chaque année que seule la moitié environ des maîtres de conférences susceptibles de bénéficier de cette décharge la prend. Certains invoquent pour justifier leur refus des raisons de service et notamment la pression de leur direction ou de leurs collègues. D'autres font état d'un choix personnel. Il est donc permis de s'interroger sur l'utilité de cette décharge.

Il ressort du débat que les conseillers sont été favorables au maintien de cette possibilité de décharge pour les maîtres de conférences nouvellement recrutés. M. le président précise que de toute manière il n'y aura pas de modifications pour l'année 2014-2015, car il attendra une évaluation du système actuel avant de proposer toute modification éventuelle.

\*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 12 h 50.

A Tours, le 14 janvier 2014

Le Président,  


Loïc VAILLANT

P. J. : 1.

